

## Session du jeudi 19 juin au vendredi 20 juin 2014

Objet : **Voeu en faveur du maintien d'une action publique départementale de proximité et de solidarité déposé par le groupe de la Majorité départementale**

### RESOLUTION RELATIVE A LA REFORME TERRITORIALE

Dans son discours de politique générale, le mardi 8 avril dernier, devant l'Assemblée Nationale, le Premier ministre a annoncé une nouvelle réforme territoriale entraînant la suppression des Départements à l'horizon 2021.

#### **Nous condamnons :**

- L'incohérence qui consiste à fixer un nouveau cap quelques mois à peine après avoir rétabli la clause générale de compétences, à engager un redécoupage généralisé des cantons et à modifier le scrutin départemental.
- La rupture dans le dialogue qui s'était engagé depuis juillet 2013 entre l'Etat et les collectivités locales, par le Pacte de confiance et de responsabilité. Cette annonce étant faite sans la moindre concertation avec l'Assemblée des Départements de France ainsi que l'ASERDEL et après avoir décidé une nouvelle ponction de 11 milliards d'euros sur les collectivités.
- L'absence de volonté d'engager une réflexion commune, la conclusion étant d'ores et déjà annoncée en préalable.
- La violence des propos tenus qui tendent à laisser penser à la population que les Départements n'ont plus d'utilité, que leur fonctionnement est obsolète et que les décisions prises par les assemblées départementales et les communes sont à l'origine des problèmes liés aux déficits publics de la France, alors qu'à l'inverse de l'Etat leurs budgets doivent obligatoirement être en équilibre.
- L'absence manifeste de reconnaissance envers les agents départementaux, dont le travail ne semble pas être reconnu par les autorités de l'Etat, alors que les nombreux transferts de compétences qui ont eu lieu depuis 1982, n'ont jamais été remis en question par l'Etat et se sont déroulés sans rupture pour nos concitoyens.
- Le cynisme à l'égard de la collectivité quand, parallèlement à cette mise en accusation, l'Etat continue à s'appuyer massivement sur les départements pour assurer tout ou partie des compétences qui sont les siennes.

- La volonté de recentralisation contraire à l'esprit des lois Defferre et d'éloignement des lieux de décisions.
- La fusion surprenante des Régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes, annoncée le 2 juin dernier, représentant un espace de 80 000 Km<sup>2</sup>, regroupant trois territoires hétérogènes de 5 millions d'habitants pour un PIB de 129 milliards d'euros et long de plus 500 kilomètres.

### **Nous rappelons :**

- La capacité dont a continuellement fait preuve le Département pour assumer les transferts de compétences organisés par l'Etat que ce soit en matière de solidarité, de voirie, de handicap, de construction et de gestion des collèges... Des transferts pourtant effectués et assumés, au fil des ans, sans réévaluation sincère des moyens financiers correspondants.
- Notre souhait de ne pas considérer le Département comme un simple échelon administratif, mais comme un ensemble de compétences de proximité faisant le lien entre la commune et la Région.
- La capacité du Département à s'adapter et à se réformer en permanence pour agir au plus proche de la population et des acteurs des territoires. La politique de contractualisation avec les intercommunalités, l'accompagnement spécifique en direction du monde rural, la territorialisation de nos interventions, la mutualisation développée avec les Départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher sont autant de procédures adaptées et innovantes.
- Notre volonté d'engagement dans la nécessaire clarification des compétences, la rationalisation des dépenses et la mise en synergie des actions, en préservant l'efficacité de nos services publics, la cohésion sociale et l'équilibre de nos territoires dans un département qui est à la fois urbain et rural.
- Qu'à l'exception du projet de Communauté d'Universités et d'établissements (COMUE) portés par les cinq universités, ce projet de mariage de trois régions ne correspond à aucune des synergies élaborées jusqu'ici. Pire, sur le plan des infrastructures ferroviaires elles ont arrêté des projets diamétralement opposés. La Région Centre s'est profondément démarquée de la LGV Poitiers-Limoges pour soutenir le projet POCL. Dans ces conditions comment s'accorder sur les priorités d'infrastructures, qui seront parmi les compétences reconnues aux régions. Avec de telles incertitudes il est à craindre que la Commission européenne ne s'engage sur de nouveaux programmes opérationnels.

### **Nous exigeons :**

- Que le débat et le dialogue s'engagent véritablement et en toute transparence avant que ne soit prise la moindre décision.
- De la cohérence en terme de calendrier. Comment travailler à la mise en cohérence du niveau intermédiaire de collectivités, sans connaître avec certitude et fiabilité le nouveau périmètre des Régions. Comment organiser la relation et la politique avec les nouvelles intercommunalités si dans moins de deux ans elles changent toutes de périmètre.

- Que soit privilégié le droit à la libre expérimentation par le local pour trouver les solutions adaptées à l'intérieur du périmètre régional. Le rôle de l'Etat étant de fixer les objectifs.
- Que soit organisé un référendum sur l'organisation territoriale de la France.
- Que l'Etat et les collectivités locales aient le même niveau d'exigence en matière de transparence et de responsabilité financière.
- Qu'il soit réattribué aux collectivités les capacités de mener des politiques publiques utiles aux habitants et au développement des territoires dans l'équité.

### **En conséquence et en attendant :**

- Nous appliquerons à la lettre les diverses préconisations avancées dans le discours devant la représentation nationale en matière de clarification de compétences, ce qui remet de fait en cause les différents partenariats engagés avec l'Etat en dehors de nos champs obligatoires.
- Nous accentuerons le dialogue avec la population du Loiret et les partenaires des territoires pour rétablir certaines vérités, **pour réhabiliter la notion de dépense publique utile** et pour faire la démonstration du caractère indispensable de notre action et sur les conséquences prévisibles du schéma simpliste proposé.
- Nous continuerons à progresser sur l'optimisation de nos dépenses et sur les solutions de mutualisation à renforcer ou à engager avec les Départements voisins ainsi qu'avec nos intercommunalités.
- Si l'Etat continuait à vouloir passer en force, en niant la démocratie sur la suppression des départements à court terme, nous déciderions alors de suspendre les collaborations en cours avec lui sur les sujets où la contribution du département est mise en œuvre.